

Tout savoir sur la mobilité internationale



Les bourses de mobilité

- ✓ Bourse AMI (réservée aux étudiants boursiers)
- ✓ Bourse Erasmus+ études
- ✓ Bourse Erasmus+ stages
- ✓ **Bourse de l'Université Bretagne Sud** (sous réserve de fonds disponibles)
- ✓ Bourse B-Monde du Conseil régional de Bretagne
- ✓ Bourses des Collectivités Territoriales
- ✓ Bourses du Rotary
- ✓ ...



Les bourses de mobilité

LA BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SUR CRITERES SOCIAUX

Les étudiants titulaires d'une bourse versée par le Crous conservent le bénéfice de celle-ci pendant la durée de leur séjour à l'étranger.

LA BOURSE AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE (AMI) DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Cette dernière est réservée aux étudiants boursiers CROUS en séjour d'études à l'étranger dans un établissement partenaire de l'UBS ou en stage à l'étranger.

Le montant de la bourse est de 400€/mois, selon arrêté ministériel, et est valable pour un séjour de 3 à 9 mois maximum. Le nombre de bourse de mobilité internationale est attribué chaque année à l'UBS par le Ministère.

Les bourses de mobilité

LA BOURSE DE MOBILITE DE L'UNIVERSITE BRETAGNE SUD (non cumulable avec les autres bourses), sous réserve de fonds disponibles

L'UBS dispose d'une enveloppe budgétaire destinée à soutenir les projets de mobilité des étudiants de l'université dans le cadre d'un séjour académique ou d'un stage en entreprise à l'étranger.

Le montant mensuel de cette bourse est compris entre 100€ et 400€ selon la destination, la durée du séjour (10 mois maximum) et la situation sociale de l'étudiant (Quotient familial inférieur à 35 000 €).

Les bourses de mobilité

LES BOURSES ERASMUS+ (non cumulables avec les autres bourses)

- Erasmus+ Études

Elle est versée par l'Union Européenne à l'université via l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation. L'Université Bretagne Sud a la possibilité de créer des statuts allocataires Erasmus+ et non-allocataires Erasmus+, et permet donc de financer 1 étudiant sur 2 : les non-boursiers CROUS.

- Erasmus+ Stages

L'Université Bretagne Sud a reçu l'accréditation de l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation pour gérer les financements des étudiants en entreprise en Europe d'une durée de 2 à 12 mois dans le cadre du programme Erasmus+ Stages.

Le montant des bourses Erasmus+ Études ou Stages varie en fonction du pays d'accueil.



Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.



Les bourses de mobilité

➤ Taux applicables pour la convention 2023-1-FR01-KA131-HED-000117179

Le montant mensuel par groupe pays a été déterminé par le conseil des relations internationales de l'UBS du 03 octobre 2024.

| | Pays de destination | Erasmus+ Études | Erasmus+ Stages |
|--|---|-----------------|-----------------|
| Groupe 1 <i>Pays participant au programme avec un coût de vie élevé</i> 348 € - 674 € | Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède, pays partenaires de la région 14 | 400 € | + 150 €/mois |
| Groupe 2 <i>Pays participant au programme avec un coût de vie moyen</i> 292 € - 606 € | Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal | 350 € | + 150 €/mois |
| Groupe 3 <i>Pays participant au programme avec un coût de vie bas</i> 225 € - 550 € | Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie | 300 € | + 150 €/mois |



Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Les bourses de mobilité

Complément « Inclusion »

Un complément financier forfaitaire « inclusion » de 250 € par mois est attribué aux étudiants allocataires Erasmus+ 2023 « avec moins d'opportunités » c'est-à-dire les plus fragiles, les plus éloignés de la mobilité et ceux qui en ont le plus besoin, répondant à l'un des critères suivants :

- 1) en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)
- 2) habitant dans une commune classée zone de revitalisation rurale (ZRR)
- 3) habitant à une adresse classée quartiers prioritaires de la ville
- 4) boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux aux échelons 6 et 7
- 5) appartenant à un foyer (résidence permanente) dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551 €

Forfait « Transport à moindre empreinte carbone »

Les étudiants qui justifient de l'utilisation d'un mode de transport à moindre empreinte carbone* obtiendront un forfait de 50 € et la prise en compte des jours de voyage dans la limite de 4 jours supplémentaires dans le calcul du montant de leur bourse Erasmus+.

* bus, train, vélo, covoiturage



Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.



Les bourses de mobilité

Bourse B-Monde du Conseil régional de Bretagne (non cumulable avec les autres bourses)

Publics éligibles : étudiants inscrits à temps complet en Licence, BUT, Master, Diplôme d'ingénieur.

Attention : les étudiants étrangers venant étudier en France ne sont pas éligibles à la bourse B-Monde s'ils effectuent leur stage dans leur pays d'origine.

Critères d'attribution de la Région Bretagne :

- ✓ Effectuer un séjour de 26 jours à 300 jours
- ✓ Quotient familial inférieur à 30 000 €

👉 **La priorité sera donnée par le conseil des relations internationales de l'UBS aux séjours de + de 3 mois**

Les bourses de mobilité

Montant de la bourse :

| | Japon | Autres régions prioritaires* | Région non-prioritaire |
|---------------------------------------|--------------|------------------------------|------------------------|
| Forfait voyage | 150 € | | |
| Forfait journalier | 20 € /jour | 14 € / jour | 7 € / jour |
| Bonus si boursier | + 5 € / jour | | |
| Bonus si titulaire d'une carte MDPH** | + 5 € / jour | | |

*Régions prioritaires de la Région Bretagne :

- ✓ les Régions Celtes
- Zones Erasmus+ : République d'Irlande, Galice, Asturies
- Hors zones Erasmus+ : Pays de Galles, Écosse, Cornouailles britanniques, Irlande du Nord, Île de Man
- ✓ Wielkopolska (Pologne – Région de Poznan)
- ✓ Japon

**MDPH : Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

Les bourses de mobilité

Bourse B-Monde du Conseil régional de Bretagne (non cumulable avec les autres bourses)

La procédure et le code d'accès à la plateforme de la Région Bretagne seront envoyés aux bénéficiaires si cette bourse leur est attribuée par le Conseil des relations internationales.

La bourse B-Monde sera versée directement par la Région Bretagne sur le compte bancaire de l'étudiant en une seule fois par virement, après validation par le SAI des pièces déposées par l'étudiant sur la plateforme de la Région Bretagne.

Elle ne sera définitivement acquise qu'après transmission par le bénéficiaire, toujours sur la plateforme de la Région Bretagne, du questionnaire de mobilité et de l'attestation d'exécution de la mobilité.

Les bourses de mobilité

LES BOURSES DES COLLECTIVITES LOCALES

Attention selon les collectivités elles sont non cumulables avec les autres bourses.

Chaque collectivité locale a sa propre politique en matière d'aide à la mobilité étudiante. Vous devez donc vous adresser directement auprès des collectivités locales qui vous concernent (résidence principale).

- **Conseil Régional** (si différent de la Région Bretagne) : <https://lannuaire.service-public.fr/navigation/cr>
- **Conseil Départemental** : <https://lannuaire.service-public.fr/navigation/cg>
- **Mairie** : <https://lannuaire.service-public.fr/navigation/mairie>

Pour le Morbihan il s'agit du programme **CampusTrotter 56** : bourse de mobilité à titre individuel attribuée en fonction des ressources et de la résidence fiscale des parents dans le Morbihan.

Conseil Départemental du Morbihan

Tél. : 02 97 54 81 44 - Courriel : education@morbihan.fr

Demande d'aide à renseigner directement en ligne sur le site internet du département : <https://subventions.morbihan.fr>

Les bourses de mobilité

Les demandes de bourse sont à déposer
au service des affaires internationales de l'UBS
pour le **25 août 2025** pour les séjours d'études (en 2025-2026)
et pour le **10 janvier 2025** pour les stages en entreprise (en 2024-2025)

Important : les bourses de mobilité internationale ne sont pas cumulables. Les demandeurs ne choisissent pas le type de financement, les bourses sont attribuées par le conseil des relations internationales en fonction des critères des programmes.

Le formulaire de demande bourse de stage se trouve à la fin du livret, il est également téléchargeable sur le site internet de l'UBS, à la rubrique « International » : <https://www.univ-ubs.fr/fr/international/mobilite-etudiante/stages-a-l-etranger.html>